



STOP À LA LOI DISCRIMINATOIRE D'ISRAËL SUR LA PEINE DE MORT – LA SUISSE DOIT AGIR

La Suisse s'engage dans le monde entier en faveur de la dignité humaine et contre la peine de mort. Or, le Parlement israélien vient d'adopter une loi qui rend la peine de mort de facto obligatoire et ce, exclusivement pour les Palestiniens. Avec Amnesty International et medico international suisse, demandez dès maintenant au Conseil fédéral de s'engager avec force pour l'abrogation de cette loi discriminatoire sur la peine de mort.

Nous demandons au Conseil fédéral d'exercer dès à présent une réelle pression sur le gouvernement israélien en :

- Condamnant publiquement, clairement et sans ambiguïté la nouvelle loi israélienne sur la peine de mort comme étant discriminatoire, contraire au droit international et incompatible avec la dignité humaine.
- Utilisant de manière ciblée le dialogue politique avec Israël pour exiger le retrait immédiat de la loi et en intégrant systématiquement cette exigence dans tous les contacts bilatéraux.
- En s'engageant activement aux côtés des États partageant les mêmes valeurs, notamment au niveau multilatéral, comme au Conseil de l'Europe et à l'ONU, pour que des mesures politiques concrètes soient prises si la loi n'est pas abrogée.
- En prenant et en mettant en œuvre des mesures économiques et diplomatiques concrètes, y compris la suspension de l'accord de libre-échange entre la Suisse et Israël, tant que de graves violations des droits humains sont commises.
- En faisant valoir de manière crédible et cohérente le rejet systématique et universel de la peine de mort comme élément incontournable de la politique étrangère suisse.

	Nom	Prénom	Adresse	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Veillez retourner les formulaires remplis au plus tard au 30.05.2026 à :